

Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2021 de la Ville de Mutzig (art L2313-1 du CGT)

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

A. L'économie mondiale, la zone Euro et la France

Du fait de la crise sanitaire du COVID-19, l'année 2020 a été marquée par une récession mondiale inédite en raison des mesures de confinement prises par les gouvernements pour enrayer la vitesse de propagation de la pandémie. L'économie mondiale a évolué au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face, avec des rebonds d'activité lors des déconfinements progressifs.

Après une année 2020 qui a été marquée par une chute historique du PIB – 8 %, l'année 2021 a connu une reprise avec une progression du PIB qui a atteint 7 % dépassant les prévisions et ramenant en janvier l'économie française à 0,9 % supérieur à son niveau d'avant la pandémie de Covid-19.

Les prévisions pour l'année 2022, avant la guerre en Ukraine, affichaient une évolution attendue du PIB aux alentours de 3,2 %.

L'inflation qui s'est accélérée fin 2021, du fait notamment du rebond des prix de l'énergie et des matières premières, était estimée aux alentours de 3,2 % pour 2022 avant l'invasion russe en Ukraine.

La dette publique de la France est montée à un niveau record fin 2021 avec 228 milliards d'euros soit plus de 115 % du PIB.

La loi de programmation des finances publiques (LPPFP) 2018-2022, a positionné un montant à périmètre constant des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour 2021, le total des concours financiers de l'Etat s'est élevé à 51,9 milliards d'euros contre 49,1 milliards d'euros en 2020.

B. Le contexte de la Ville de Mutzig

En 2021, la commune de Mutzig a encore subi certains effets de la crise sanitaire, notamment au niveau du budget annexe du Dôme, des recettes des services culturels, des dépenses de produits d'entretien ou encore des frais de nettoyage des locaux.

Au niveau du budget principal de la ville, la réalisation budgétaire est relativement stable par rapport à 2020

Au niveau du budget annexe de la Brasserie, les prévisions d'activités lors du budget primitif étaient prudentes dans le contexte d'incertitude de la situation sanitaire et économique. Le niveau d'activité a été très bon en 2021 et les recettes de location (111 426 €) ont été en nette progression en retrouvant le niveau de l'exercice 2018 qui était une année de référence.

Au niveau du budget annexe du Dôme, pour la seconde année consécutive, il a été fortement impacté par la crise sanitaire. Les recettes ont été encore plus faibles qu'en 2020 avec seulement 59 138 € (pour mémoire une année normale les recettes de locations se situent en moyenne aux alentours de 130-150 000 €).

Au niveau du budget annexe de la Forêt, ce budget annexe bénéficiait d'un excédent reporté de 2020 sur

Accusé de réception en préfecture
067-216703132-20220330-DCM_10_22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

2021 de 82 331 €. De plus, les recettes de ventes de bois encaissées sur l'exercice 2021 ont été supérieures aux attentes (162 534 € contre 136 500 € de prévues).

Ainsi le budget 2021, dégage un bon résultat net d'exercice (53 944 €) qui à l'appui du report de 2020 amène à un excédent de clôture de 136 275,52 €. Un reversement substantiel vers le budget principal pourra être envisagé en 2022.

2. Priorités du budget 2021 :

Rappel des priorités du budget 2021 :

- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien les travaux d'investissement sur le patrimoine communal et ce malgré la crise sanitaire dont l'évolution qui a impacté de fait les dépenses et les recettes de fonctionnement.
- Maintien de la prudence sur les incidences de la situation sanitaire sur les dépenses et recettes.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Budget Principal de la Commune

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 sont restées relativement stables avec une augmentation de 1,3 % entre 2020 (4 585 504 €) et 2021 (4 643 699 €).

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 sont en hausse de 3,82 % entre 2020 (6 069 520 €) et 2021 (6 302 168 €).

Ainsi, le solde de fonctionnement de l'exercice 2021 (1 658 469 €) est en hausse de 11,57 % par rapport à celui de 2020 (1 484 016 €).

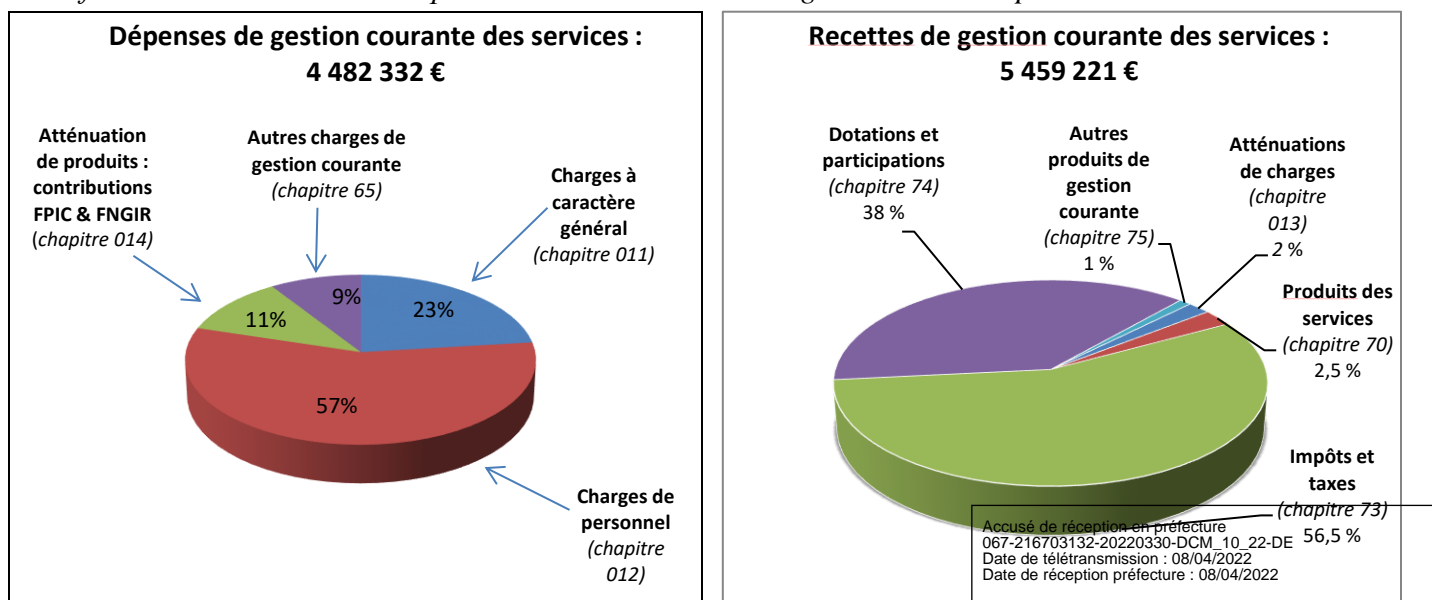
Les dépenses d'investissement réalisées durant l'exercice 2021 ont été de 1 019 613 € (2020 : 923 260 €) et les recettes d'investissement ont été en 2021 de 1 794 544 € (2020 : 1 701 897 €). Le solde d'investissement est relativement stable puisqu'il est de 774 930 € en 2021, par rapport à celui de 2020 qui était de 778 637 €.

a) Dépenses de fonctionnement :

Comme indiqué ci-dessus, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 sont restées relativement stables avec une augmentation de 1,3 % entre 2020 (4 585 504 €) et 2021 (4 643 699 €).

Ci-dessous la structure des dépenses et recettes de gestion courante des services :

NB : Les dépenses et recettes de gestion des services correspondent aux dépenses ou recettes de fonctionnement moins les opérations d'ordre et les charges/recettes exceptionnelles.



Décomposition des dépenses de gestion courante des services :

Pour apprécier le montant des dépenses réellement maîtrisées par la commune, il convient d'isoler les contributions obligatoires (chapitre 014 atténuations de produits) pour se porter sur les dépenses de gestion des services (chapitres 011, 012 et 65). Ainsi, ces dépenses de gestion des services se sont élevées à 3 984 857 € contre 3 932 833 € au Compte Administratif 2020 soit une légère augmentation de 52 023 €.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :** 1 036 651,67 € contre 1 006 509,68 € en 2020 soit + 30 141,99 € (+ 2,99 %). Il convient de préciser que les dépenses du chapitre 011, étaient en 2020 légèrement inférieures à celle de 2019 (1 015 804 €).

Aussi, dans le contexte de 2021, le maintien des charges à caractère général dans ces proportions est relativement satisfaisant.

En effet, certains postes de dépenses ont nettement augmenté entre 2020 et 2021, comme par exemple :

- 6232 Fêtes et cérémonies : 41 966 € contre 26 332 € en 2020 (certaines manifestations, comme la Fontaine de la bière, Halloween, le Marché de Noël ont à nouveau pu être organisées en 2021)
- 6283 Frais de nettoyage des locaux : 89 839 € contre 57 552 € en 2020 (les prestations de nettoyage supplémentaires du fait des protocoles sanitaires ont été mises en œuvre sur une année pleine alors qu'en 2020 les écoles et certains services étaient fermés de nombreuses semaines. De plus, il y a eu des remplacements de personnel de service plus importants qu'en 2020)

- **Les charges de personnel (chapitre 012),** après une diminution de 87 407 € entre 2020 et 2019, ont augmenté de 5,95 % avec un réalisé de 2 536 598 €.

Le cumul des rémunérations des agents titulaires a légèrement augmenté (+ 10 000 €) du fait des avancements de carrière.

L'augmentation la plus importante se situe au niveau du recrutement de personnels contractuels (+ 89 251 €), correspondant : au remplacement d'agents absents ou partis en retraite (2 CDD à la médiathèques, 1 CDD de secrétariat partagé entre le service accueil et le service technique), à la réduction de certains contrats de mission auprès de l'association Servir (périscolaire et service technique) et au recrutement d'un ASVP pour renforcer le service police municipale.

Ces recrutements induisent parallèlement une augmentation des cotisations sociales.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)** sont stables à 497 476 € en 2021 contre 495 884 € en 2020.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)** sont en nette baisse passant de 532 204 € en 2020 à 411 607 € en 2021.

Les dépenses 2021 sont en baisse en particulier, du fait du versement de 35 000 € au CCAS (70 000 € en 2020), et du versement unique de 30 000 € (85 000 € en 2020) à l'Association de la Petite Enfance en considération de sa situation financière suffisamment bonne pour réduire la subvention 2021. La contribution à la FDMJC dans le cadre de l'animation jeunesse a également été minorée du fait du chômage partiel de 2020 et 2021 qui a été répercuté sur l'appel de fonds 2021.

Le crédit de 20 000 € budgétisé pour l'opération avec les commerçants n'a pas été réalisé en 2021 mais le sera en 2022.

Accusé de réception en préfecture
067-216703132-20220330-DCM_10_22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

b) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de gestion courante des services 2020 se sont élevées à 5 459 221 € contre 5 231 771 € en 2020, soit une augmentation de 227 450 € (+ 4,37 %) marquée par :

- **Les recettes liées aux produits des services (chapitre 70)** ont très légèrement augmenté (141 786 € en 2021 contre 139 231 € en 2020), mais restent encore bien en-dessous du niveau « normal » enregistré en 2019 (198 094 €). Ce sont les recettes des services culturels qui restent encore nettement en recul au niveau de l'école de musique (85 700 € en 2021 contre 123 200 € en 2019) et au niveau du cinéma (13 400 € en 2021 contre 24 400 € en 2019).
- **Les recettes des impôts et taxes (chapitre 73) sont en progression** : 3 077 500 € en 2021 contre 2 836 329 € en 2020.

Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation annuelle des valeurs cadastrales et celle bases physiques (nouvelles constructions) des taxes communales. La dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, antérieurement perçue au niveau du chapitre 74, est à partir de 2021 intégrer dans le calcul du coefficient correcteur qui est enregistré dans les recettes du compte 73111.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est légèrement en baisse (114 241 € en 2021 / 121 028 € en 2020).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui était relativement faible en 2020 (38 295 €), a connu un effet de rattrapage en 2021 (93 636 €).

La taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière a augmentée en 2021 (197 540 €) par rapport à 2020 (169 716 €).

La taxe sur la consommation finale d'électricité reste relativement stable à hauteur de 72 785 €.

- **Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 079 038 € en 2021 contre 2 158 664 € en 2020**, soit une diminution de 79 626 €.

Cette différence résulte en grande partie de l'intégration à partir de 2021, de la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, antérieurement perçue au niveau du compte 74835 (104 776 € en 2020), dans le calcul du coefficient correcteur qui est enregistré dans les recettes du compte 73111 Taxes foncières et d'habitation.

La Dotation Nationale de Péréquation a légèrement baissé (170 967 € en 2021 contre 180 193 € en 2020).

Cette baisse dans les recettes du chapitre 74, est partiellement compensée par la progression en 2021 de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui passe de 574 777 € en 2020 à 615 167 € en 2021.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** ont augmenté en 2021 passant à 55 087 € en 2021 contre 38 904 € en 2020, du fait d'un reversement du budget annexe de la forêt de 20 000 € en 2021, alors qu'il était à 0 € en 2020.
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** sont restés relativement stables avec 25 792 € en 2021 contre 21 935 € en 2020.
- **Les atténuations de charges (chapitre 013)** ont nettement augmenté (105 810 € en 2021 contre 58 641 € en 2020), en raison d'absences prolongées pour maladie d'un certain nombre d'agents.

c) Les crédits d'investissement

Au niveau des recettes d'investissement, le volume des crédits titrés en 2021, soit les recettes propres à l'exercice, est de 1 015 906,87 € (1 097 358,64 € au CA 2020).

Les reste à réaliser (RAR) 2021 en recettes d'investissement sont plus faibles qu'ils ne devraient l'être (63 136 €), du fait d'une omission de reprise de la ligne de crédits correspondant à des subventions de l'Etat notifiées, d'une part au titre de la DETR (annexe mairie : 56 706 217 € et au titre de la DETR (annexe CA) : 23 000 €) ainsi que les subventions notifiées dans le cadre du Plan de Relance (modernisation cantine : 14 250 €), classes informatiques mobiles des écoles : 26 800 €), soit un total de 120 826 €.

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-7676
Date de télétransmission : 08/04/2022

Les crédits adéquats (120 826 €) seront réinscrits au titre de l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissement réalisées durant l'exercice 2021 ont été de 1 019 613,65 € (2020 : 923 260 €) et les recettes d'investissement ont été en 2021 de 1 794 544 € (2020 : 1 701 897 €). Le solde d'investissement est relativement stable puisqu'il est de 774 930,47 € en 2021, par rapport à celui de 2020 qui était de 778 637 €.

Il faut également prendre en compte, les restes à réaliser de la section d'investissement.

Pour rappel, les restes à réaliser (RAR), sont des dépenses ou des recettes d'investissement, qui ont été engagées comptablement sur le budget 2021 (les fonds sont « réservés ») mais qui seront liquidées en 2022.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (après intégration des restes à réaliser 2020) est de 38 %, les restes à réaliser s'élèvent à 659 087,28 €. Le taux d'exécution est plus faible que d'habitude du fait des RAR importants sur l'opération de réhabilitation de l'annexe de la mairie.

Crédits d'investissement

Les dépenses d'équipement correspondent aux investissements hors remboursement du capital de la dette. Le montant des dépenses d'équipement du compte administratif 2021 s'est élevé à 1 019 611,65 € (en TTC).

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 26 167,92 € (en TTC)

- cpt 202 : Acompte études modification du PLU : 2 400,00 €
- cpt 2031 : Diagnostic des toitures des bâtiments communaux, Diagnostic amiante démolition d'un bâtiment vétuste des ateliers municipaux, Acompte étude du CAUE) 12 156,00 €
- cpt 2051 : Licences logiciels : 11 611,92 €

Chapitre 204132 Subvention d'équipement versée : 89 492,98 € (en TTC)

(RAR 2020 : participation de la commune à la bretelle de raccordement à la RD1420)

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 800 554,66 € (en TTC)

- cpt 2113 Aménagement de terrain (square du 15-3) : 56 436,53 €
- cpt 2116 Cimetière (reprise de tombes échues, ossuaire) : 14 898,80 €
- cpt 2118 Autres terrains (réserves pour acquisitions foncières) : 0 €
- cpt 2121 Plantation d'arbres : 1 351,08 €
- cpt 2128 Autres aménagements de terrain (démolition ateliers) : 0 € (montant en RAR)
- cpt 21311 Hôtel de ville : 68 990,56 €
(rénovation sol du hall, des portes, de la salle du CM et des fenêtres, tableau)
- cpt 21312 Bâtiments scolaires : 76 771,74 €
Rénovation des WC de l'école Banzet, remplacement des canalisations école Banzet, interventions sur le chauffage dans plusieurs écoles, stores école Schickelé, divers travaux dans les écoles)
- cpt 21316 Equipement de cimetière : 2 575,60 €
- cpt 21318 Autres bâtiments : 105 272,41 €
Dont : Annexe de la mairie (études maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires terrains et façades bâtiments voisins : 59 940 €) - Projecteurs scène Château : 9 686 € - Travaux ateliers 17 253 € - peinture d'une façade du Café de l'Europe : 4 791 €
- cpt 2141 Construction sur sol d'autrui : 57 139,70 €
Aménagement des locaux rue Wagner 21 386,22 €, Travaux au périscolaire 4 033,48 €, démolition partielle propriété Zirn 31 720,00 €
- cpt 2151 Réseaux de voiries : 98 623,90 €
*Travaux avenue du Gal de Gaulle : 12 880,20 €
Travaux carrefour rue de la Trinité/rte de Molsheim : 13 159,30 €
Travaux éclairage public rue de Hermolsheim, square du 15-3 : 72 604,47 €*

Accusé de réception en préfecture
387-310763132-20220330-DCM_10_22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception en préfecture : 08/04/2022

- cpt 2152 Installations de voirie : 162 895,18 €
Matériel et mobilier urbain : 11 340,78 €
Travaux éclairage public : 19 462,48 €
RAR 2020 (éclairage public route de Molsheim, divers travaux éclairage public) : 97 548,92 €
- cpt 2182 Matériel de transport : Véhicule utilitaire électrique pour le service technique 47 170,00 €
- cpt 2183 Matériel bureau et informatique : 63 466,67 €
Matériel informatique des écoles (avec une subv Plan de relance) : 40 631,67 €
Matériel informatique pour divers services, tablettes pour vérif pass sanitaire : 16 041,60 €
RAR 2020 (bornes WIFI public) : 6 793,40 €
- cpt 2184 Mobilier (mobilier pour périscolaire, tabourets ATSEM, divers mobiliers) : 13 113,00 €
- cpt 2188 Autres immobilisations : 31 850,22 €
Défibriateurs dans les bâtiments publics : 11 413,00 €
Modernisation chaîne sonore du cinéma : 6 000,00 €
Vélos électriques police : 5 800,00 €
Divers matériels pour le service technique : 8 637 €
- cpt 27 Autres immobilisations financières : 70 261,26 €
(Remboursements du portage de l'EPF sur les bâtiments Zirn et rue Wagner)

Dépenses engagées et inscrites au titre des restes à réaliser (RAR) : 659 087,28 €

1. Chap 20 : Immobilisation incorporelles : 37 534,80 €

- 202 : Modifications du plan d'urbanisme : 9 900,00 €
- 2031 : Frais d'études (extension cimetière, étude urbaine) : 15 155,20 €
- 2051 : Licences informatiques (antivirus, firewall) + refonte site internet : 12 479,00 €

2. Chap 21 Immobilisations corporelles : 621 552,48 €

- 2116 : Cimetière : 1 020,00 €
- 2128 : Démolition bâtiment arrière Ateliers municipaux : 79 560,00 €
- 21311 : Travaux Hôtel de Ville : 5 581,12 €
- 21312 : Travaux Bâtiments scolaires (réparation chauffage, sol jeux, ADAP) : 19 377,84 €
- 21316 : Equipement cimetière (cache containers) : 2 470,37 €
- 21318 : Autres Bâtiments : 270 390,27 €
 (Ensemble des marchés de l'annexe de la mairie, ADAP, échafaudage pour remplacement des luminaires de la salle de cinéma)
- 2141 : Construction sur sol d'autrui (facture étude structure Maison Zirn) : 3 300,00 €
- 2151 : Réseaux de voirie : 55 509,44 € (Travaux et mobilier urbain rue du Gal de Gaulle, maîtrise d'œuvre rue Haute Montée + rue de l'Etang...)
- 2152 : Installations de voirie : 142 132,96 €
 (Principalement éclairage public, illuminations de Noël...)
- 2183 : Matériels de bureau et informatique : 4 000 €
- 2184 : Mobilier (mobilier salle du CM) : 37 000,00 €
- 2188 : Autres immobilisations (matériel ateliers) : 1 210,48 €

4) Montant du budget consolidé (budget principal et budgets annexes)

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MUTZIG

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Exécution 2021 intégrant les RAR	Crédits annulés
INVESTISSEMENT					
Dépenses	2 678 273,57	1 019 613,65	659 087,28	659 572,64	999 572,64
Recettes	2 678 273,57	1 794 544,12	63 136,32	1 857 680,44	820 593,13
Résultats section d'investissement		774 930,47		178 979,51	

FONCTIONNEMENT				
Dépenses	5 915 216,42	4 643 699,31	0.00	1 271 517,11
Recettes	5 915 216,42	6 302 168,63	0.00	- 386 952,21
Résultat section de fonctionnement		1 658 469,32		

(1) Y compris les rattachements

Le compte administratif 2021 du budget principal présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement 2021 : 178 979,51 € (774 930,47 € avant restes à réaliser).

Excédent de fonctionnement : résultat de l'exercice de 874 452,90 €, auquel s'ajoute le résultat 2020 reporté de 784 016,42 € soit un résultat global de 1 658 469,32 €.

BUDGET BRASSERIE

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	162 555,39 €	27 967,76 €		134 587,63
Recettes	162 555,39 €	110 189,93 €		52 365,46
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	138 455,40 €	124 116,08 €		14 339,32
Recettes	138 455,40 €	150 386,04 €		- 11 930,64

(1) Y compris les rattachements

Commentaires sur le budget annexe Brasserie :

Le budget annexe Brasserie concerne la gestion de la pépinières d'entreprises et la location des locaux. La section d'investissement couvre un périmètre plus large car elle concerne également les aménagements extérieurs type voirie, et pourra à terme intégrer les travaux de réhabilitation de l'arrière de la friche.

Les recettes et dépenses de fonctionnement votées en 2021 se sont élevées à 138 455,40 € en fonctionnement (2020 : 136 171,13 € - 2019 : 140 927,09 €). Le réalisé 2021 a été clôturé à hauteur de 124 116,08 € en dépenses et à 150 386,04 € en recettes.

Les dépenses sont stables, mais il conviendra d'augmenter la ligne énergie ainsi que la ligne nettoyage des locaux qui sont en augmentation sur 2021 (ces dépenses sont en corrélation avec l'augmentation du taux d'occupation).

Les recettes de location (111 426 €) ont été en nette progression en retrouvant le niveau de l'exercice 2018 qui était une année de référence.

La provision de 25 000 € de versement du budget principal vers le budget annexe en cas de besoin, n'a pas été mobilisée.

Le résultat de clôture 2021 s'élève à 26 269,96 € (pour mémoire 13 955,40 € en 2020 et 16 171,13 € en 2019).

Le taux d'occupation de Tremplin entreprises, malgré la crise sanitaire, s'est maintenu à 68 % au 01/01/2021 soit 17 bureaux occupés sur 25 et est monté à 88 % au 31/12/2021 soit 22 bureaux.

La section d'investissement est particulière dans le sens où elle est alimentée en recettes par les amortissements obligatoires qui se capitalisent d'années en années, alors qu'il n'y a pas pour l'instant, de besoins particuliers en dépenses.

Les recettes et dépenses d'investissement votées en 2021 se sont élevées à 162 555,39 € (2020 : 200 870,02 €). Le résultat de clôture 2021 s'élève à 82 222,17 € (2020 : 64 252,99 €).

Il n'y a pratiquement pas eu de travaux à réaliser en 2021, l'investissement sur la modernisation du réseau WIFI et le matériel de visio-conférence a été décalé du fait d'une part de problèmes de livraison de matériel et d'autre part de retard dans la notification de la subvention Leader. Pour mémoire,

Accuse de réception en préfecture
067-216703132-20220330-DCM_10_22-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2022

l'exercice 2020 avait été concernée par des travaux plus importants au niveau du chauffage et de l'aménagement de voirie.

Le résultat global de la section de fonctionnement présente un excédent de 26 269,96 € et la section d'investissement un excédent de 82 222,17 €.

BUDGET FORET

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Recettes				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	219 331,83	108 590,87		110 740,96
Recettes	219 331,83	244 866,39		- 25 534,56

(1) Y compris les rattachements

Commentaires sur le budget annexe Forêt :

Le budget annexe Forêt concerne la gestion de l'exploitation des propriétés forestières de la commune, situées sur le ban des communes de Gresswiller, Urmatt et Lutzelhouse.

Le budget annexe forêt est un budget qui connaît des variations significatives selon les années en fonction de l'importance et de la qualité du plan de coupe, du marché du bois, des travaux d'entretien de chemins ou de replantations à prévoir.

Le budget voté en 2021 s'est élevé à 219 331 € (pour mémoire 2019 : 265 817 € / 2020 : 191 717 €).

L'exercice 2021 s'est clôturé avec un excédent important (136 275,52 €) découlant principalement de 3 paramètres : un report d'excédent de substantiel (82 331 €), des ventes de bois bien plus profitables que prévues (156 476 €) et une année avec relativement peu de travaux patrimoniaux.

BUDGET DOME

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Recettes				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	157 511,93	116 875,89		40 636,04
Recettes	157 511,93	150 650,38		6 861,55

(1) Y compris les rattachements

Commentaires sur le budget annexe Dôme :

Le budget annexe Dôme concerne la gestion de la salle de spectacles le Dôme (hors charges de personnel qui sont rattachées au budget principal de la Ville).

Le Dôme a encore été fortement impacté par la crise sanitaire en 2021, même si l'établissement n'a pas été fermé sur environ 6 mois comme en 2020. En effet, le nombre de manifestations (65) est remonté par rapport à 2020 (43), mais les recettes sont restées encore basses, car d'une part, il y a eu des reports de réservations de 2020 donc avec l'encaissement uniquement du solde de location, et d'autre part, les manifestations « rémunératrices » comme les événements d'entreprises ou les mariages ont été peu nombreux.

Accusé de réception en préfecture
2067-216703162-20220330-DCM-10-21-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

Le Dôme a été utilisé sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2021 par le périscolaire pour le créneau de la cantine afin de pouvoir respecter les protocoles sanitaires de non-brassage et d'espacement entre les tables. Cette utilisation a induit des consommations quotidiennes de fluides (électricité, gaz et eau) malgré l'absence de manifestations et spectacles.

Le budget annexe Dôme 2021 avait été voté sur la base de 157 511 € en dépenses et en recettes de fonctionnement (pour mémoire budget 2019 : 222 369 € et budget 2020 : 165 258 €) en raison de la baisse significative des recettes de location du fait de la situation sanitaire. En effet, les recettes de location qui étaient de 175 018 € en 2019, sont tombées à 75 493 € en 2020 et 59 138 € en 2021.

Le résultat de l'exercice 2021 présente un déficit de 57 737,44 € (différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation propres à l'exercice 2021). Le déficit d'exploitation est plus important qu'en 2021 notamment du fait de dépenses plus importantes qu'en 2020 en énergie, en maintenance et répartition.

Ce déficit a cependant été « amorti » par le report de l'excédent de fonctionnement, qui avait été cumulé sur plusieurs années. Ce résultat cumulé avait atteint 98 758 € en 2019,

L'exercice 2020, en a « consommé » 8 606 €, car si les recettes de l'exercice étaient réduites à 75 851 €, les dépenses ont également été très réduites à 84 457 € (très peu de travaux et une fermeture totale durant plusieurs mois).

L'exercice 2021 en a consommé 57 737 €, car les recettes de l'exercice étaient encore plus faibles : 59 138 € (les acomptes de reports avaient été encaissés en 2020) mais il y a eu plus de dépenses : 116 875 € (utilisation par le périscolaire durant 6 mois, travaux de maintenance...).

Il reste donc 33 774 € de cette réserve, qui risquent d'être consommés en 2022 selon le niveau des recettes qui sera effectivement réalisé.

Le budget annexe du Dôme ne comporte pas de charge de personnel, mais le bilan présenté annuellement, lors du compte administratif, mentionne les charges de personnel correspondant à 2 agents normalement affectés à temps complet au Dôme, soit une masse salariale de 101 441 € en 2021. Il convient cependant de préciser que compte tenu du fonctionnement « ralenti » au niveau du Dôme, l'un des agents a travaillé courant 2021 à près de 75 % au niveau du service technique et le directeur a également réalisé quelques travaux « hors du Dôme ».

Rappel : l'emprunt pour la construction du Dôme d'un montant de 3 400 000 € d'une durée de 25 ans a été souscrit par le SIVOM en 2006. La dette s'élève au 31/12/2021 à 1 394 000 € l'annuité s'étant élevée à 186 430,50 € dont 136 000 € de remboursement de capital.

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 840 828,96	1 047 581,04	659 087,28	1 095 652,44
Recettes	2 840 828,96	1 126 096,80	63 136,32	
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	6 430 515,58	4 993 281,67	0.00	1 422 894,11
Recettes	6 430 515,58	6 064 055,02	0.00	552 234,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 271 344,54	6 040 862,08	659 087,28	2 422 466,75
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 271 344,54	7 190 151,82		1 465,34

(2) Y compris les rattachements

Accusé de réception en préfecture
08/04/2022 10:40:40
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

5) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) s'entend comme la différence entre les recettes r **DES INDEMNITES DES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MUTZIG (cf. à l'article L.2123-24-1-1 CGCT)**

réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice.

Cet autofinancement brut permet à la collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital, et de financer tout ou partie de l'investissement.

Le montant de l'épargne brute dégagée par la commune en 2021 est de 980 152,98 € contre 821 362,35 € en 2020 et 782 213,61 € en 2019.

Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute pour 2021 s'élève à 17,87 % contre 15,61% en 2020, 14,66 % en 2019, 16,40 % en 2018 et 13,27 % en 2017.

Le taux d'épargne nette est identique au taux d'épargne brute en l'absence de charges de remboursement de dette.

Il est admis qu'un ratio d'épargne brute entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

L'autofinancement est à distinguer du résultat de clôture de l'exercice qui constitue le solde de trésorerie au 31 décembre de l'année. Ce résultat de clôture positif s'élève à 2 400 114,79 € au 31/12/2021 (hors restes à réaliser), 741 645,47 € pour la section d'investissement et 1 658 469,32 € pour la section de fonctionnement.

6) Niveau d'endettement de la collectivité

L'état de la dette au 31/12/2021 est nul.

Capital restant dû au 01/01/2021	Annuité	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû au 31/12/2021
Emprunt souscrit par la commune : Néant				
Emprunts garantis auprès de bailleurs sociaux (pas de dépenses pour la commune)				
1 079 974,67 €	175 619,64 €	50 114,18 €	125 505,46 €	954 469,21 €

Au regard des recettes réelles de fonctionnement 5 485 015,38 €, la part des annuités des emprunts garantis a été de 175 619,64 € en 2021, soit un taux d'endettement pour les emprunts garantis de 3,2 %.

7) Capacité de désendettement

Le ratio de capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante :

Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / Epargne brute de l'année en cours.
Cet indicateur est nul puisque l'encours de la dette de la commune est à 0.

8) Niveau des taux d'imposition

Les taux communaux d'imposition 2021 ont été maintenus au même niveau que l'exercice précédent qui n'a pas évolué depuis 2017.

Accusé de réception en préfecture : 08/04/2022
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

L'exercice 2021 a été marqué par la réforme de la taxe d'habitation, amenant la suppression de l'encaissement par la commune de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A titre de compensation, cette réforme a induit la fusion entre le taux communal (16,09 %) et le taux départemental (13,17 %) de la taxe foncière sur les propriétés bâties portant ainsi le taux unifié à 29,26 %.

Libellés	Taux 2020	Taux 2021	Taux moyens communaux 2021 au niveau départemental	Taux moyens communaux 2021 au niveau national
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,14 % taux gelé jusqu'en 2022	19,14 %	24,56 %	29,12 %
TFPB Taxe Foncière Propriétés Bâties Taux communal Taux départemental	16,09 % 13,17 %	29,26 %	31,55 %	37,72%
TFPNB Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	42,91 %	42,91 %	64,79 %	50,14 %
CFE Contribution Foncière des Entreprises	18,68 %	18,68 %	24,54 %	26,50 %

9) Principaux ratios :

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			
Population totale (colonne h du recensement INSEE)			6061
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)			144
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère			Communauté de communes Molsheim/Mutzig
Potentiel fiscal et financier			
Fiscal		Financier	Valeur par hab. (population DGF)
3 498 191 €		4 420 326 €	1 032,09 €
			Moyennes nationales du potentiel financier par hab. de la strate (1)
			707,82 €
Informations financières - ratios			Valeurs
			Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		743,25 €
2	Produit des impositions directes/population		462,99 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		904,97 €
4	Dépenses d'équipement brut/population		151,17 €
5	Encours dette/population		0 €
6	DGF/population		313,80 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement		56,31 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.		82,13 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement		16,7 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement		0,00

Accusé de réception en préfecture
067-216703132-20220330-DCM_10_22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2021 le personnel communal de la Ville de Mutzig s'élève à 85 agents en activité représentant 51 d'agents titulaires ou stagiaires et 34 agents contractuels (dont 19 professeurs d'école de musique).

L'effectif en activité est resté relativement stable, dans la mesure où les recrutements réalisés ont essentiellement pourvu au remplacement d'agents ayant quitté la collectivité (retraite) ou des agents en arrêt maladie de longue durée.

Le recours à des contrats de mission par l'association Servir au service périscolaire et au service technique a été réduit, en préférant des recrutements directs en CDD.

Les salaires des agents en arrêt maladie continu à être comptabilisés au chapitre 012, mais sont compensés partiellement par des recettes au chapitre 013 Atténuation de charges (105 810 € en 2021).

Les dépenses au chapitre 012 Charges de personnel restent relativement stable sur les 3 dernières années :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses au chapitre 012	2 481 420 €	2 394 118 €	2 536 598 €
Recettes au chapitre 013	45 414 €	58 641 €	105 810 €
Remboursement sur arrêts maladie			
Charges de personnel « nettes » (012-013)	2 436 006 €	2 335 477 €	2 430 788 €

Il faut ajouter que l'exercice 2020 a été particulier du fait des confinements et certains contrats au niveau du périscolaire n'ont pas été mis en œuvre pendant plusieurs mois, certains remplacements ont été différés par exemple à la médiathèque du fait de la fermeture au public, et il y a eu nettement moins d'heures supplémentaires à faire, et donc à payer, du fait de l'annulation de certaines manifestations et festivités.

La répartition homme femme est la suivante : 44 hommes / 41 femmes.

L'effectif du personnel communal (hors professeur d'école de musique) représente 66 agents correspondant 61,8 équivalent temps plein.

Les professeurs d'école de musique n'étant présents que sur les semaines scolaires avec des temps de travail très variables, la comptabilisation en équivalent temps plein n'est pas pertinente.